

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
TROISIEME REGION MILITAIRE
CHAHID BEN BOULAIID MUSTAPHA
DIRECTION REGIONALE DES INFRASTRUCTURES MILITAIRES

MISE EN DEMEURE N° 02 AVANT RESILIATION

Conformément au contrat N° **101/2021** du **02/11/2022**, portant sur << la réalisation des travaux au niveau d'une unité/Tindouf >> d'un délai de **(04)** mois, et compte tenu de ce qui suit:

- **Abstention de donner suite favorable aux injonctions de la mise en demeure N° 01, publiée le 09/07/2023;**
- **Abstention quant à l'entame des travaux;**
- **Expiration des délais contractuels.**

Une mise en demeure N° 02 avant résiliation est adressée à L'Entreprise des Travaux de Bâtiment et Travaux Hydraulique << **REMMANI Abdelkarim** >>, sise à: la Rue Tililan N° 90/Adrar, pour installer le chantier et entamer les travaux et de rattraper le retard notable à travers le renforcement du chantier en moyens humains et matériels nécessaires avec le dépôt de la caution de bonne exécution et ce, au cours de huit (08) jours à partir de la date de publication de la présente à la presse nationale et le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public.

Faute d'obtempérer aux injonctions de la présente mise en demeure, il sera procédé à l'application des mesures coercitives prévues conformément à la réglementation en vigueur, ainsi que l'article N° **(19)** du contrat portant sur la résiliation.